

LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉVALUATION DES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS POUR L'APPLICATION DES NORMES ET LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE (STDF)

1 INTRODUCTION

Comme décrit dans la Stratégie à moyen terme du STDF (2015-2019), le STDF accorde un nombre limité de dons pour la réalisation de projets afin de renforcer les capacités SPS dans les pays en développement, en fonction des priorités des bénéficiaires. Les parties prenantes des secteurs privé et public bénéficient de projets qui tiennent compte des principaux défis et possibilités dans le domaine SPS, ce qui influence leur aptitude à obtenir et/ou à conserver un accès aux marchés. Les projets ont aussi un rôle déterminant à jouer pour accroître l'efficacité du renforcement des capacités SPS en recensant et en diffusant les bonnes pratiques, et en favorisant les synergies et la collaboration entre les différentes parties prenantes, y compris les autorités publiques, le secteur privé et les organisations internationales, régionales et bilatérales.¹

Les règles de fonctionnement du STDF disposent que 50% au moins des projets du STDF achevés chaque année doivent faire l'objet d'une évaluation indépendante d'impact *a posteriori*.² Les projets devant être soumis à une évaluation externe sont sélectionnés de manière aléatoire par le président du Groupe de travail à la première réunion du Groupe tenue l'année suivant la réalisation d'un projet, à moins que le Groupe de travail en décide autrement.

Ces lignes directrices établissent le cadre général des évaluations indépendantes d'impact *a posteriori* des projets du STDF, sur la base du cadre de suivi et d'évaluation du STDF.³ Elles s'appuient largement sur les principes de l'OCDE/du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement.⁴

2 OBJECTIFS

Les objectifs d'une évaluation indépendante d'impact *a posteriori* d'un projet STDF sont les suivants:

- vérifier si le projet a atteint les objectifs définis dans le document lui-même;
- déterminer si le projet a contribué à la réalisation de l'un des objectifs de niveau plus élevé du STDF (par exemple des effets mesurables sur l'accès aux marchés, l'amélioration de la situation dans le domaine SPS à l'échelon national et, le cas échéant, régional, et la réduction de la pauvreté) définis dans le cadre logique annexé à la Stratégie à moyen terme du STDF (2015-2019), y compris le lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) et la contribution de ces objectifs;
- identifier les principales expériences, les bonnes pratiques et les enseignements présentant un intérêt pour les bénéficiaires du projet évalué ainsi que pour les membres du Groupe de travail du STDF et les partenaires de développement de manière plus générale (y compris en vue de l'élaboration des futurs programmes de développement du STDF).

3 STRUCTURE

Les projets financés par le STDF sont dotés d'un cadre logique, qui définit l'objectif général du projet ainsi que les résultats de niveau inférieur escomptés (résultats et produits). Ce cadre

¹ Stratégie à moyen terme du STDF (2015-2019). Disponible à l'adresse suivante:
http://www.standardsfacility.org/sites/default/files/Mid_term_Strategy_2015_2019_FR.pdf.

² Règles de fonctionnement du STDF (STDF 139 rev.4 – FINAL). Disponible à l'adresse suivante:
http://www.standardsfacility.org/sites/default/files/STDF%20139rev.4_FR_0516.pdf.

³ Cadre de suivi et d'évaluation du STDF (STDF 509 Final). Disponible à l'adresse suivante:
www.standardsfacility.org/sites/default/files/ME_Framework_EN.pdf.

⁴ Principes du CAD pour une aide efficace. Disponible à l'adresse suivante:
www.oecd.org/dataoecd/31/12/2755284.pdf.

devrait faire état des indicateurs permettant de mesurer les progrès aux différents niveaux de résultats ainsi que des principaux risques et hypothèses de base. Le cadre logique et les indicateurs devraient servir de base à l'évaluation du projet.

En général, les évaluations devraient être axées sur les critères normalisés de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience, de l'impact, de la durabilité et des enseignements tirés. À cet égard, les questions à poser dans le cadre de l'évaluation qui sont indiquées ci-après servent de cadre général pour le processus d'évaluation et constituent une base permettant de parvenir à un ensemble clair de conclusions et de recommandations. En outre, l'évaluateur du projet, en coopération avec le secrétariat du STDF, devrait élaborer d'autres questions plus spécifiques liées au projet à évaluer.

Les évaluations peuvent être menées sous forme d'études documentaires ou nécessiter des déplacements aux fins de la collecte et de l'examen d'informations dans le pays ou la région bénéficiaire. L'évaluateur examinera l'état d'avancement du projet et les rapports finals, ainsi que tout autre document pertinent, par rapport au document approuvé par le Groupe de travail du STDF. Cette analyse documentaire sera normalement complétée par des questionnaires d'enquête et/ou des entretiens avec les parties prenantes pertinentes (par exemple les bénéficiaires, l'organisation ou les organisations chargées de la mise en œuvre et d'autres organisations participantes ou compétentes). D'autres méthodes telles que les études de cas ou les analyses coût-efficacité peuvent aussi être appliquées en fonction, entre autres, de la taille et de la complexité du projet.

4 PRINCIPALES QUESTIONS À POSER DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION

Pertinence

1. Le projet répondait-il convenablement aux besoins du bénéficiaire dans le domaine SPS?
2. Quelle a été la valeur ajoutée de ce projet par rapport à d'autres programmes d'appui?
3. Les contextes, l'appropriation, les processus et les parties prenantes au niveau local ont-ils été dûment pris en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet?

Efficacité

4. Dans quelle mesure les objectifs du projet ont-ils été atteints ou sont-ils susceptibles de l'être (d'après les indicateurs des produits et des résultats escomptés identifiés dans le cadre logique du projet)?
5. Quels étaient les principaux facteurs qui ont contribué ou nui à la réalisation des objectifs, des résultats et des produits du projet?
6. Dans quelle mesure les questions horizontales (en particulier celles liées à l'égalité des sexes et à l'environnement) ont-elles été dûment prises en compte dans le projet?

Efficience

7. Les activités et les résultats ont-ils été réalisés conformément au document du projet (à savoir dans les limites du délai et du budget impartis)?
8. Quels changements et quels risques sont éventuellement survenus pendant la mise en œuvre du projet, et comment le projet a-t-il permis de s'adapter à ces changements et de gérer les risques?
9. Le projet a-t-il contribué d'une façon économiquement rationnelle à répondre aux besoins du bénéficiaire?

Impact

10. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à la réalisation des objectifs de niveau plus élevé du programme STDF, tels que des effets mesurables sur l'accès aux marchés, l'amélioration de la situation dans le domaine SPS à l'échelon national et, le cas échéant, régional, et/ou la réduction de la pauvreté?
11. Quelle différence réelle (escomptée ou non) le projet a-t-il faite ou est-il susceptible de faire pour les bénéficiaires finals?
12. Quel rôle le projet a-t-il joué, le cas échéant, dans la sensibilisation aux difficultés dans le domaine SPS et/ou la mobilisation de ressources supplémentaires pour les capacités SPS?

Durabilité

13. Dans quelle mesure les avantages du projet se prolongent-ils lorsque le financement du STDF prend fin?
14. Les bénéficiaires du projet sont-ils dotés de la capacité nécessaire pour conserver les résultats?
15. Quelles activités de suivi, le cas échéant, sont prévues et/ou requises pour conserver ces résultats au fil du temps?
16. Quels sont les principaux facteurs qui ont influencé la durabilité du projet?
17. La durabilité (y compris les activités de suivi, le développement et la diffusion des résultats) a-t-elle été dûment prise en compte durant la phase de conception du projet et tout au long de la mise en œuvre?

Enseignements tirés

18. Quels enseignements peut-on tirer des processus de conception et de mise en œuvre du projet?
19. Quels enseignements susceptibles de présenter un intérêt pour la communauté des donateurs dans son ensemble peut-on tirer du projet et lesquels devraient être diffusés plus largement?
20. Quelles mesures ont été prises par le bénéficiaire, le partenariat du STDF ou d'autres parties prenantes pour diffuser les résultats du projet, en tirer des enseignements et en assurer le suivi? Comment le STDF pourrait-il amplifier le partage des bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités dans le domaine SPS qui découlent de ce projet?

5 ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

Le rapport d'évaluation doit être rédigé dans un style clair, éviter le plus possible le langage technique et ne doit normalement pas dépasser 15 pages. Il est rédigé dans la même langue que les documents du projet. Les renseignements additionnels doivent figurer dans des annexes. Le rapport doit tenir compte du projet de normes de qualité de l'OCDE du CAD pour l'évaluation⁵ et être établi selon le plan ci-dessous:

1. Résumé analytique (1 page)
 - Aperçu du rapport, qui met en évidence les principales conclusions et recommandations ainsi que les principaux enseignements tirés.

⁵ Voir www.oecd.org/dataoecd/34/21/37854171.pdf.

2. Introduction (2 pages)

- Description du contexte politique et de l'environnement institutionnel dans le cadre desquels le projet a été mis en œuvre, y compris le rôle du STDF, de l'organisation ou des organisations chargées de la mise en œuvre et d'autres donateurs et partenaires du projet ainsi que du secteur privé, des organisations de consommateurs et des ONG, selon qu'il convient.
- Résumé du projet, y compris les objectifs, les activités, les apports (budget), les produits et les résultats.
- Objectif de l'évaluation.
- Indication de l'indépendance de l'évaluateur pour mener à bien l'évaluation du projet, avec mention des collaborations antérieures (s'il y en a eu) avec le STDF, des partenaires du projet et/ou des bénéficiaires, y compris une description des conflits d'intérêts, le cas échéant.

3. Méthode (2 pages)

- Description de la méthode d'évaluation utilisée, de sa validité, de sa fiabilité et de ses limites, avec indication des méthodes et techniques employées pour la collecte et le traitement des données et des informations.
- Description des sources d'information utilisées (documents, parties interrogées, publications, etc.).
- Description des parties prenantes consultées, de leur pertinence et des critères utilisés pour leur sélection.

4. Constatations et analyse (8 pages)

- Réponses à chaque question posée dans le cadre de l'évaluation, y compris les références claires aux éléments de preuve et une analyse pour chacune d'entre elles.
- Jugement global, qui doit couvrir:
 - la pertinence par rapport aux besoins et au contexte général, y compris la mesure dans laquelle le projet correspondait aux priorités et aux politiques générales des groupes cibles et aux objectifs du STDF (capacité SPS pour faciliter l'accès aux marchés);
 - l'efficacité, c'est-à-dire la mesure dans laquelle les objectifs ont été atteints et les produits obtenus (ou sont susceptibles de l'être dans un avenir proche);
 - l'efficience, c'est-à-dire la mesure dans laquelle le financement, le personnel, la réglementation, l'administration, le temps et d'autres facteurs liés aux ressources ont contribué ou nui à l'obtention de résultats;
 - l'impact, c'est-à-dire les impacts prévus ou imprévus du projet, en particulier la manière dont le projet a contribué aux objectifs de niveau plus élevé du STDF (accès aux marchés, situation SPS à l'échelon national/régional, réduction de la pauvreté, etc.), ainsi que toute autre conséquence imprévue positive ou négative (retombées) du projet;
 - la durabilité liée à la question de savoir si les résultats du projet peuvent être maintenus dans le temps sans le financement du STDF ou le soutien d'autres donateurs;

- les questions transversales, c'est-à-dire la manière dont le projet a contribué à la réalisation des objectifs transversaux, y compris ceux liés à l'égalité des sexes et à l'environnement (qu'ils aient été prévus ou non);
 - la gestion des risques, c'est-à-dire les risques qui ont été affrontés au cours de la mise en œuvre du projet et la mesure dans laquelle ils ont été gérés.
5. Conclusions et recommandations (2 pages)
- Principales conclusions découlant des constatations et de l'analyse.⁶
 - Recommandations, y compris des propositions de mesures concrètes destinées aux parties prenantes concernées du pays/de la région du projet (par exemple les autorités publiques, le secteur privé et les communautés économiques régionales), au STDF et/ou plus largement à la communauté des donateurs et des partenaires de développement.
6. Enseignements tirés
- Principaux enseignements tirés qui présentent un intérêt pour une utilisation plus large et pour le développement de programmes futurs, s'agissant tant du processus que du fond.

6 QUALITÉ

La qualité du rapport d'évaluation sera analysée sur la base des critères présentés à l'appendice 1.

7 DIFFUSION

Le rapport d'évaluation doit être examiné par le Groupe de travail du STDF et diffusé via le site Web du STDF et d'autres instances, selon qu'il conviendra.

⁶ Veuillez noter que toutes les conclusions et recommandations doivent être fondées sur les constatations et l'analyse figurant dans la précédente section du rapport.

Appendice 1: Critères de qualité applicables aux rapports d'évaluation du STDF

Thème	Critères
Contexte	- Le contexte et l'objet de l'évaluation sont dûment décrits dans le rapport d'évaluation - Le contexte du projet est dûment décrit (contexte, parties prenantes) - Le rapport contient une description claire du projet à évaluer (objet de l'évaluation)
But	Le rapport décrit clairement l'objectif, le but et la portée de l'évaluation
Méthode	- Le rapport présente et explique dûment la méthode d'évaluation et son application - Le rapport indique clairement les approches/méthodes/outils qui ont été utilisés et la raison pour laquelle ils ont été choisis - La logique et la cohérence du cadre de résultats du projet et/ou de la théorie du changement sont évaluées - La validité et la fiabilité des sources d'information sont dûment prises en compte - Le rapport rend dûment compte des limites de la méthode - Le rapport énumère clairement les questions posées dans le cadre de l'évaluation (par exemple en appendice) - Les directives d'évaluation du STDF sont mentionnées - Les enquêtes utilisées (le cas échéant) sont jointes en appendice - Le taux de réponse à toutes les enquêtes est clairement indiqué - Le rapport indique si des visites sur le terrain ont été effectuées, en précisant le calendrier, les parties prenantes rencontrées, etc.
Questions transversales	L'égalité des sexes, l'environnement et toute autre question transversale pertinente sont dûment traités
Constatations, recommandation et enseignements tirés	- Le rapport présente les constatations, les conclusions, les recommandations et les enseignements tirés, de manière distincte, claire et logique - Le rapport répond dûment à tous les critères d'évaluation et aux questions posées dans le cadre de l'évaluation - Les constatations sont clairement présentées et fondées sur l'utilisation objective des éléments de preuve rapportés - Le rapport analyse les principaux facteurs externes qui facilitent ou entravent la mise en œuvre du projet et évalue si les risques ont été gérés comme il convient - Les conclusions sont clairement motivées par les constatations et l'analyse - Les recommandations sont bien étayées par les éléments de preuve et les conclusions rapportées, clairement énoncées et réalistes - Les enseignements tirés sont bien identifiés et pertinents - Le rapport peut être utilisé de manière fiable pour extraire les bonnes pratiques et les enseignements tirés pour le STDF
Structure	Le rapport est bien structuré, logique et clair